



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
17 janvier 2018  
Français  
Original : anglais

---

### Rapport du Secrétaire général présenté en application de la résolution [2367 \(2017\)](#)

#### I. Introduction

1. Le présent rapport est présenté en application de la résolution [2367 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité, dans laquelle j'ai été prié de rendre compte tous les trois mois des progrès accomplis par la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) dans l'accomplissement de toutes les tâches dont elle est chargée. Il fait le point des principaux faits nouveaux ayant trait à l'Iraq et des activités menées par les organismes des Nations Unies dans ce pays depuis mon précédent rapport ([S/2017/881](#)), publié le 19 octobre 2017, et l'exposé présenté au Conseil par mon Représentant spécial pour l'Iraq, le 22 novembre 2017.

#### II. Résumé des principaux faits politiques récents concernant l'Iraq

##### A. Situation politique

2. Le 9 décembre 2017, le Premier Ministre de la République d'Iraq, Haider al-Abadi, a proclamé la victoire définitive sur l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL). Le lendemain a été déclaré jour férié et un défilé militaire a eu lieu à Bagdad pour célébrer la victoire. M. Al-Abadi a annoncé que les forces de sécurité iraqiennes avaient délogé l'EIIL des bastions qu'il tenait encore et hissé les couleurs iraqiennes dans l'ouest de la province d'Anbar, le dernier territoire qui était resté sous contrôle du groupe. Il a ajouté que le drapeau iraquien flottait haut sur l'ensemble de l'Iraq, jusque dans ses zones frontalières les plus reculées. Il a félicité le peuple iraquien et exprimé sa gratitude aux familles des personnes tombées au combat, affirmant que l'Iraq continuerait d'améliorer la vie de ses citoyens, dans le respect de la diversité religieuse, ethnique et idéologique du pays.

3. M. Al-Abadi a déclaré que les Iraquiens avaient pu vaincre le terrorisme grâce à leur unité, qui devait être renforcée par tous les moyens. Il a exhorté tous les responsables politiques à s'abstenir de toute rhétorique provocatrice ou sectaire, ce type de discours ayant joué un rôle déterminant dans l'émergence de l'EIIL. Il a souligné que l'Iraq appartenait à tous les Iraquiens et que chacun avait le droit de récolter les fruits de la sécurité, de la stabilité, de la reconstruction et de la prospérité économique. Le Gouvernement s'efforcera de reconstruire toutes les villes dans les zones libérées et les provinces méridionales.



4. M. Al-Abadi a salué les membres de toutes les composantes des forces de sécurité irakiennes, y compris l'armée de terre, la police, l'armée de l'air, les services de renseignement, les services de lutte contre le terrorisme et les forces de mobilisation populaire, et cité également les peshmergas par la suite. Il s'est félicité de la fatwa historique prononcée par le grand ayatollah Ali el-Sistani, qui avait suscité la mobilisation de volontaires la plus grande jamais vue à l'appui des forces armées et transformé la lutte contre le terrorisme en combat national général. M. Al-Abadi a fait l'éloge des combattants issus de tribus locales et des habitants des territoires occupés par l'EIIL qui avaient coopéré avec les forces de sécurité pour libérer leurs terres, et a exprimé sa reconnaissance aux pays et aux organisations humanitaires qui avaient soutenu l'Iraq.

5. M. Al-Abadi a averti qu'il fallait rester vigilant et se tenir prêt à faire face à toute activité terroriste visant la population ou le pays. Il a qualifié le terrorisme d'ennemi permanent, soulignant que le combat devait se poursuivre. Il a également fait ressortir que la lutte contre la corruption était le prolongement naturel des opérations de libération, la présentant comme une autre bataille à laquelle tout le monde devrait prendre part.

6. L'annonce de la victoire a été accueillie avec satisfaction par les dirigeants irakiens, qui ont insisté sur la nécessité d'œuvrer à la reconstruction des zones libérées, au retour des personnes déplacées, à la lutte contre les idéologies extrémistes et à la réconciliation nationale. Elle a également été saluée par le représentant du grand ayatollah El-Sistani, l'ayatollah Abdul Mahdi el-Karbala'i, qui, dans son prêche du 15 décembre, a toutefois souligné que ce succès ne représentait pas pour autant la fin de la lutte contre le terrorisme. Il a demandé que des efforts soient faits pour s'attaquer aux racines intellectuelles et religieuses du terrorisme, améliorer les conditions de vie dans les zones libérées et permettre aux personnes déplacées de rentrer chez elles dans la dignité. Il a rappelé qu'il fallait éviter de porter atteinte aux droits constitutionnels et de répéter les erreurs commises par le passé.

7. L'ayatollah El-Karbala'i a affirmé que le système de sécurité irakien avait toujours besoin des volontaires des forces de mobilisation populaire en grand nombre et que ces derniers devraient continuer de participer au maintien de la sécurité conformément aux cadres constitutionnel et juridique qui conféraient à l'État le monopole de l'usage des armes. Le Gouvernement irakien devrait assurer une vie décente aux familles des personnes tuées et blessées au combat. Il a mis en garde contre toute récupération à des fins politiques de la bonne réputation des forces de mobilisation populaire et insisté sur l'importance d'agir de manière résolue et effective pour combattre la corruption.

8. Avant que l'ayatollah El-Karbala'i ne s'exprime en ces termes, divers groupes des forces de mobilisation populaire avaient fait des déclarations. Le 11 décembre, Moqtada Sadr a fait savoir que les Brigades de la paix se transformeraient en organisation civile et demandé à leurs membres de remettre les zones libérées aux forces de sécurité irakiennes dans un délai de 45 jours. Le 13 décembre, Qais el-Khaz'ali, Secrétaire général d'Asa'eb Ahl el-Haq, a annoncé que son groupe deviendrait une entité politique et romprait tout lien avec ses combattants, qui avaient été redéployés dans les forces de mobilisation populaire. Tous deux ont insisté énergiquement sur le fait que les membres de ces forces ne pouvaient pas participer aux affaires politiques. Le Secrétaire général de l'Organisation Badr, Hadi el-Amiri, a engagé les dirigeants des brigades qui lui sont rattachées à rompre leurs liens avec ces dernières et à se plier aux ordres donnés par le Premier Ministre, en sa qualité de commandant en chef.

9. Le 21 novembre, M. Al-Abadi a annoncé que la lutte contre la corruption serait renforcée. Il a indiqué que le Conseil suprême de lutte contre la corruption assurait le

suivi des enquêtes ouvertes concernant des particuliers en Iraq et à l'étranger. Le Conseil suprême, créé en octobre 2015 et présidé par le Premier Ministre, s'est réuni le 4 décembre pour examiner les résultats obtenus par les services de l'inspection générale dans leurs enquêtes. Le lendemain, M. Al-Abadi a réaffirmé que la lutte contre la corruption relevait de l'appareil judiciaire et que son Gouvernement entendait garantir la justice en remplissant son devoir de diligence.

10. Par ailleurs, le 20 novembre, le Président de la Chambre des députés (le Parlement), Salim el-Jubouri, a annoncé que la Chambre interrogerait un certain nombre de ministres, dont le Ministre des communications, le Ministre de l'éducation, le Ministre de l'électricité et le Ministre des émigrés et des déplacés, concernant des allégations de corruption. Le 28 novembre, le Ministre des communications, Hassan el-Rashid, a été entendu.

11. Au niveau local, plusieurs élus ont été démis de leurs fonctions. Le 23 octobre, le chef du comité de sécurité du Conseil provincial de Bassora, Jabbar el-Saadi, a été arrêté pour corruption. Le 1<sup>er</sup> novembre, le Gouverneur de la province de Ninive, Nawfal el-Akoub, a été destitué par contumace par le Conseil provincial en raison d'allégations de corruption. Il a été réintégré le 29 novembre, après que le tribunal administratif de Ninive a annulé la décision du Conseil. Le 21 novembre, l'ancien Gouverneur de Bagdad et membre du parti Dawa, Salah Abdul Razzaq, a été exclu de ce parti en raison des accusations de corruption qui le visaient.

12. Le 31 octobre, le Conseil des ministres a adopté la décision n° 347, fixant au 15 mai 2018 la date officielle des élections à la Chambre des députés. Le Conseil a indiqué que le Gouvernement fédéral ferait en sorte que les élections se déroulent dans des conditions de sûreté et faciliterait le retour des personnes déplacées. Le 21 novembre, M. Al-Abadi a déclaré que les élections étaient une obligation constitutionnelle et qu'aucune institution n'avait le pouvoir de les retarder. Il a estimé qu'il importait de permettre aux personnes déplacées de voter et demandé aux électeurs de participer aux opérations électorales. Le 22 novembre, la Haute Commission électorale indépendante a adressé une lettre au Président de la Chambre des députés, demandant que les élections nationales se tiennent le 12 mai 2018 afin d'éviter qu'elles ne coïncident avec le début du Ramadan, que la Chambre des députés adopte d'éventuelles modifications du droit électoral au plus tard le 20 décembre, que le Conseil des ministres autorise la tenue simultanée des élections aux conseils de province et de district et des élections à la Chambre des députés, et que le budget de la Haute Commission électorale indépendante soit approuvé avant le 15 décembre. En réponse, le Conseil des ministres a revu sa décision et fixé la date des élections au 12 mai 2018. Les modifications de la loi relative aux élections à la Chambre des députés (loi n° 45 de 2013) et de la loi relative aux élections aux conseils de province et de district (loi n° 36 de 2008), de même que le projet de loi de finances pour 2018 (et partant le budget de la Haute Commission électorale indépendante), n'ont toujours pas été adoptés.

13. Depuis l'annonce de la date des élections, plusieurs députés ont exprimé leurs inquiétudes, jugeant que la situation actuelle n'était pas favorable à la tenue d'élections. Le 4 novembre, Ahmad el-Masari, membre de la Coalition des forces irakiennes, a affirmé qu'il fallait améliorer la situation dans les zones libérées et faciliter le retour des personnes déplacées avant la tenue des élections. Le 22 novembre, le Vice-Président, Oussama al-Nujaifi, a expliqué sur les médias sociaux que le succès des élections dépendrait de la reconstruction et de la stabilité des zones libérées, du retour des personnes déplacées et du retrait des groupes armés de ces zones. Dans un entretien télévisé le 9 décembre, le Président de la Chambre des députés s'est dit favorable à la tenue des élections à condition que des conditions propices règnent et que les préparatifs nécessaires aient été achevés. Le 13 décembre,

le Président de la commission de la Chambre des députés chargée des émigrés et des déplacés, Raad el-Dahlaki, a demandé au Gouvernement et à l'Organisation des Nations Unies d'agir en priorité pour permettre le retour des personnes déplacées, leur garantir des conditions de sécurité et reconstruire leurs villes avant d'établir le calendrier électoral.

14. Les délais pour l'enregistrement des partis politiques et des coalitions ont été fixés au 25 décembre 2017 et au 7 janvier 2018, respectivement. Le 25 novembre, le Conseiller à la sécurité nationale, Faleh el-Fayyad, a tenu une conférence de presse pour annoncer la création du parti politique Ata'. Deux jours plus tard, M. El-Amiri a annoncé son intention de se présenter aux élections sur une liste indépendante. Le 2 décembre, un porte-parole du Mouvement sadriste, Salah el-Obaidi, a fait savoir que M. Sadr participerait aux élections sur une liste séparée, indépendamment du bloc Ahrar. Le 12 décembre, le Président de la Coalition de l'État de droit, Nouri el-Maliki, a déclaré aux médias que Dawa, le parti au pouvoir, formerait deux listes distinctes pour les élections.

15. Le Conseil des ministres ayant présenté avec retard, le 29 novembre, le projet de loi de finances fédérale pour 2018 à la Chambre des députés, le Président de la Chambre a été contraint de convoquer une session extraordinaire le 2 décembre, qui n'a toutefois pas pu se tenir faute de quorum. Le projet de loi a créé la polémique dans les rangs des députés kurdes et de la Coalition des forces irakiennes en raison de la réduction supposée du budget alloué à la Région du Kurdistan et à la reconstruction des zones libérées, respectivement.

16. Le 17 décembre, le Premier Ministre du Gouvernement de la Région du Kurdistan, Nechirvan Barzani, a officiellement demandé au Parlement de la Région du Kurdistan d'accélérer les préparatifs des élections au Parlement et à la présidence de la Région, en vue de les tenir dans les trois mois. Plusieurs partis, dont le Mouvement pour le changement (ou Mouvement Gorran) et l'Union patriotique du Kurdistan, avaient précédemment exprimé leurs inquiétudes concernant la mise à jour du registre électoral. Dans l'intervalle, et à la suite du décès de son dirigeant et ancien Président de la République d'Iraq, Jalal Talabani, l'Union patriotique du Kurdistan a entamé des discussions internes à propos de son prochain congrès.

17. En raison de la situation économique désastreuse dans la Région du Kurdistan, des manifestations à grande échelle ont eu lieu dans la province de Souleïmaniyé. Le 19 décembre, les protestations ont pris une tournure violente, les manifestants s'en prenant à des bureaux de partis politiques et à des bâtiments publics. Il y aurait eu des blessés et même des morts à Raniya et Jamjamal. Shaswar Abdulwahid, dirigeant du mouvement « Nouvelle génération », a été arrêté et son organe de presse suspendu par les autorités, qui l'accusent d'incitation à la violence. Le 21 décembre, M. Barzani a publié une déclaration dans laquelle il a insisté sur le droit naturel de la population de manifester pacifiquement, tout en condamnant le recours à la violence.

18. Dans un climat marqué par les manifestations, le Mouvement pour le changement et le Groupe islamique du Kurdistan ont annoncé qu'ils se retiraient du Gouvernement de la Région du Kurdistan, mettant en avant la nécessité de dissoudre le Gouvernement compte tenu de la situation politique et économique. Le Mouvement pour le changement a aussi décidé de renoncer à prétendre à la présidence du Parlement de la Région du Kurdistan, qu'il revendiquait depuis qu'en octobre 2015, le Président du Parlement de l'époque, qui était membre du Mouvement, s'était vu refuser l'accès à Erbil.

## B. Relations entre Bagdad et Erbil

19. Le Gouvernement fédéral a continué d'exiger le rétablissement intégral de son autorité sur toutes les zones contestées et les postes frontières irakiens situés dans la Région du Kurdistan, y compris les aéroports internationaux d'Erbil et de Souleïmaniyé, ainsi que sur les exportations de pétrole qui y sont réalisées. De plus, Bagdad a maintenu la pression sur le Gouvernement de la Région du Kurdistan pour qu'il annule les résultats du référendum du 25 septembre et se plie ainsi à la décision rendue le 20 novembre par la Cour suprême iraquienne, qui a jugé que le référendum était anticonstitutionnel et ses résultats nuls.

20. Le Gouvernement de la Région du Kurdistan a affirmé à maintes reprises qu'il respectait la Constitution de l'Iraq et l'arrêt de la Cour suprême. Il a néanmoins insisté sur le fait que l'annulation des résultats du référendum n'était pas de son ressort puisqu'ils étaient l'expression de la volonté du peuple kurde. L'ancien Président de la Région du Kurdistan, Massoud Barzani, qui reste à la tête du Parti démocratique du Kurdistan, a argué que le référendum représentait, pour le peuple kurde, une avancée majeure sur laquelle on ne pouvait pas revenir.

21. La question du contrôle des zones contestées et des points de passage de frontière, y compris avec la République arabe syrienne à Fich Khabour et avec la Turquie à Ibrahim el-Khalil, demeure une source de tension. Les positions des forces de sécurité irakiennes et des peshmergas dans les zones contestées restent pour l'essentiel inchangées. Aucune négociation technique n'a eu lieu depuis la fin octobre 2017 entre les responsables militaires du Gouvernement fédéral et ceux du Gouvernement de la Région du Kurdistan, et une trêve officieuse et précaire a pris effet en lieu et place d'un accord officiel.

22. L'examen du projet de loi de finances fédérale pour 2018 a également eu des incidences sur les relations entre Bagdad et Erbil. Le 2 décembre, les cinq principaux partis politiques de la Région du Kurdistan ont adressé une lettre à M. Al-Abadi pour lui faire part de leurs inquiétudes, notamment concernant les réductions prévues du pourcentage des recettes alloué à la Région, le calcul et la gestion des dépenses publiques, du paiement des peshmergas et des crédits budgétaires dans les zones libérées, la part des prêts internationaux octroyés à l'Iraq revenant à la Région et l'enveloppe accordée à l'administration locale d'Halabja. De son côté, le 5 décembre, M. Al-Abadi a réaffirmé que les fonds fédéraux destinés à financer les salaires des agents de l'État dans la Région du Kurdistan ne seraient pas débloqués avant la conclusion de l'audit en cours de réalisation.

23. Par ailleurs, le 27 novembre, la Cour suprême a jugé que les députés en exercice bénéficiaient de l'immunité parlementaire et ne pouvaient être poursuivis que s'ils étaient accusés de crime, et uniquement après que leur immunité a été levée par la Chambre des députés. En conséquence, le 28 novembre, l'ensemble des 14 députés kurdes, que la Chambre avait envisagé de déférer aux autorités judiciaires en raison de leur participation au référendum tenu dans la Région du Kurdistan, ont repris leurs fonctions parlementaires.

24. Le 23 novembre, le Président de la République d'Iraq, Fouad Massoum, a annoncé la formation d'une commission chargée d'enquêter sur les violations de la Constitution commises depuis 2005. Il s'est rendu à Souleïmaniyé, Erbil et Kirkouk entre le 25 et 29 novembre pour promouvoir le dialogue entre Bagdad et Erbil et avancer vers la normalisation de la situation à Kirkouk. Il a souligné qu'il importait de remettre en service le Conseil provincial de Kirkouk et d'élire un nouveau gouverneur. De nombreux médias ont rapporté que le 18 décembre, le Président avait adressé une lettre à MM. Al-Abadi et Barzani et aux partenaires internationaux, les invitant à œuvrer ensemble à l'unification de la nation et à l'amélioration des relations

entre Bagdad et Erbil. À Kirkouk, le Conseil provincial n'a pas été en mesure de se réunir depuis le 28 novembre faute de quorum. Le 21 novembre, le Conseil a tenu sa première réunion depuis le rétablissement de l'autorité fédérale à Kirkouk le 16 octobre, avec la participation de 22 de ses 41 membres. Le Conseil a rejeté les appels lancés en faveur de sa dissolution et décidé d'examiner une proposition de révocation de son président par intérim, Rebwar Talabani. Le 28 novembre, le Conseil se serait réuni uniquement pour approuver le versement du salaire de ses membres. Le Président par intérim reste à Erbil, invoquant des raisons de sécurité. Du fait de cette impasse, un nouveau gouverneur de Kirkouk n'a pas pu être nommé, le Gouverneur adjoint Rakan el-Jubouri assurant l'intérim depuis le 16 octobre.

### C. Sécurité

25. Entre les 23 et 27 novembre, les forces de sécurité iraqiennes ont mené une offensive militaire dans le centre-nord du pays, visant à se débarrasser des derniers éléments de l'EIIL dans le désert de Jazira, qui s'étend sur les provinces d'Anbar, de Salaheddine et de Ninive. Une superficie de 14 000 km<sup>2</sup> a été nettoyée et 175 villages situés dans les régions de Jazira et du Haut-Euphrate libérés. Le 26 novembre, une autre opération a été lancée dans la vallée du Houran, au centre de la province d'Anbar, avec pour objectif de boucler les voies de repli de l'EIIL face aux opérations en cours dans le nord. La fin de la campagne militaire globale menée dans la province d'Anbar a été annoncée le 9 décembre, même si des opérations de ratissage se poursuivent dans le nord-ouest de la province. La déclaration de victoire est intervenue au moment où de vastes étendues de territoire ont été libérées dans l'ouest du pays. Au total, les forces iraqiennes ont libéré plus de 4,5 millions d'Iraqiens et plus de 135 200 km<sup>2</sup> de territoire. Le Gouvernement estime toutefois que la possibilité d'une recomposition de l'EIIL et d'une augmentation des attaques asymétriques continue de faire peser une grave menace sur la population.

26. C'est à Bagdad qu'on recense le plus grand nombre d'attaques à l'engin explosif improvisé et à la voiture piégée dirigées par l'EIIL contre les forces de sécurité iraqiennes et les civils. Au total, 124 attaques ont été perpétrées avec des engins explosifs improvisés entre le 22 novembre et le 19 décembre, faisant 60 morts parmi les civils. Le 27 novembre, un double attentat-suicide dans un marché de Nahraouan, à l'est de Bagdad, a tué plus de 20 civils et en a blessé 30.

27. Le 10 décembre, deux enfants auraient été tués et sept personnes blessées lors d'une attaque au mortier dans une zone à majorité turkmène du district de Touz Khourmato (province de Salaheddine). Le 12 décembre, des tirs de mortier dans la même zone auraient fait 2 morts et 20 blessés. D'après des médias kurdes, les auteurs de ces attaques seraient des mouvements activistes sunnites et/ou kurdes opérant à partir des montagnes de la moitié orientale du district. D'après les mêmes médias, des hélicoptères militaires iraqiens ont répondu en ciblant les villages de Daouda et Zinzana. Le 14 décembre, d'autres médias kurdes ont signalé le déploiement de peshmergas dans la zone afin de combler le vide sécuritaire.

28. Les forces armées turques auraient continué leurs frappes contre des cibles supposées du Parti des travailleurs du Kurdistan. Le 28 novembre, des médias turcs ont indiqué que les forces aériennes turques avaient détruit 41 cibles du Parti dans la Région du Kurdistan et auraient tué un certain nombre de ses combattants. D'après un média kurde (Rudaw), les forces aériennes turques se seraient livrées à d'autres frappes dans la Région du Kurdistan les 3 et 11 décembre. Il n'a été fait état d'aucune victime.

## D. Évolution de la situation régionale et internationale

29. Les partenaires internationaux et régionaux ont félicité le peuple et le Gouvernement irakiens pour leur victoire sur l'EIIL. Dans leurs messages, ils ont notamment insisté sur la nécessité de veiller à ce que le combat contre le terrorisme en Iraq se poursuive et que des mesures énergiques soient prises pour reconstruire les zones libérées, renforcer les capacités des institutions irakiennes, promouvoir la réconciliation nationale et donner la priorité à la lutte contre la corruption.

30. Le Gouvernement a continué de renforcer sa coopération avec la communauté internationale. Le 29 novembre, M. Al-Abadi a rencontré la Première Ministre du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Theresa May, à Bagdad. Il a expliqué que la priorité du moment pour l'Iraq consistait à reconstruire et à investir, et remercié son homologue pour l'appui que le Royaume-Uni avait apporté dans la lutte contre le terrorisme. Pour sa part, M<sup>me</sup> May a réaffirmé son attachement à l'unité de l'Iraq. Les 11 et 12 décembre, M. Al-Abadi a participé au One Planet Summit sur les changements climatiques à Paris, où il a déclaré qu'après la défaite de l'EIIL, l'heure était à la lutte contre la corruption, qui menaçait la stabilité et nuisait au développement de l'Iraq. Il s'est entretenu par ailleurs avec le Président de la République française, Emmanuel Macron, le Ministre japonais des affaires étrangères, Tarō Kōno, le Président du Groupe de la Banque mondiale, Jim Yong Kim, et moi-même, au sujet de la victoire contre l'EIIL, de la reconstruction et des réformes économiques.

31. Le 2 décembre, M. Barzani a rencontré M. Macron à Paris. Ce dernier a demandé à MM. Barzani et Al-Abadi d'établir un dialogue constructif pour l'unité de l'Iraq. Le 17 décembre, M. Barzani et le Vice-Premier Ministre de la Région du Kurdistan, Qubad Talabani, se sont rendus en Allemagne et ont rencontré la Chancelière, Angela Merkel, qui a exprimé son appui à la Région du Kurdistan dans le cadre de la Constitution.

32. Le Gouvernement iraquien continue de resserrer ses liens régionaux. Le 10 décembre, le Président de la Chambre des députés s'est rendu au Bahreïn pour assister au treizième Dialogue de Manama sur la sécurité régionale. Le 9 décembre, le Ministre des affaires étrangères, Ibrahim el-Ja'afari, a participé à une réunion de la Ligue des États arabes au Caire pour discuter de la décision prise par le Gouvernement américain de reconnaître Jérusalem comme capitale de l'État d'Israël et d'y déménager son ambassade depuis Tel-Aviv. Le 13 décembre, il a pris part à la session extraordinaire de la Conférence islamique au sommet des chefs d'État et de gouvernement organisée sur Jérusalem par l'Organisation de la coopération islamique (OCI) à Istanbul (Turquie). Dans son allocution, le Ministre a déclaré que le Gouvernement iraquien considérait la décision des États-Unis comme « un acte de guerre » qui pourrait avoir un effet déstabilisateur sur la sécurité de la région. Il a enjoint au Gouvernement des États-Unis de revoir sa position. Le 18 décembre, le Président de la Chambre des députés a assisté à la réunion extraordinaire du comité chargé des affaires palestiniennes de l'Union parlementaire des États membres de l'OCI, tenue en République islamique d'Iran.

33. Le Gouvernement iraquien continue de renforcer ses relations avec ses partenaires économiques. Le Ministre du pétrole, Jabar el-Lueibi, a participé à la réunion du 27 novembre de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole et à la réunion du 10 décembre de l'Organisation des pays arabes exportateurs de pétrole au Koweït. Les 5 et 7 décembre, une conférence internationale sur le pétrole et le gaz s'est tenue à Bassora. Cette conférence, qui offre aux décideurs de haut niveau un cadre pour aborder ensemble les technologies, les systèmes et les produits dans le secteur pétrolier et gazier, a vu la participation du Ministre saoudien de l'énergie,

Khalid el-Falih, et de représentants d'entreprises pétrolières nationales et internationales. M. El-Falih a annoncé la signature de mémorandums d'accord entre l'Iraq et l'Arabie saoudite portant sur les secteurs du pétrole et du gaz et sur d'autres projets énergétiques. Le 13 décembre, M. Lueibi a fait savoir qu'il avait rencontré le Ministre qatarien de l'énergie, Mohammed ben Saleh el-Sada, à l'occasion des réunions tenues au Koweït, et qu'ils s'étaient mis d'accord pour que le Qatar investisse dans les secteurs du gaz, de l'extraction, du raffinage et de la pétrochimie.

34. Les préparatifs en vue de la conférence internationale sur la reconstruction de l'Iraq, qui doit se tenir du 12 au 14 février 2018 au Koweït, sont bien engagés. Le 7 décembre, le Gouvernement iraquien et le Fonds koweïtien pour le développement économique des pays arabes, appuyés par la Banque mondiale, se sont réunis au Koweït pour mettre les donateurs au fait des préparatifs de la conférence, qui portera sur trois axes : le programme d'investissement public, les possibilités pour le secteur privé, et le capital social, dont l'appui humanitaire et l'aide à la stabilisation et au relèvement. Mon Représentant spécial adjoint, Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire a fait le point sur l'établissement sous sa forme définitive d'un nouveau programme de relèvement et de résilience, qui accompagnera le plan national de développement du Gouvernement et sera lancé avec le Plan d'aide humanitaire de 2018, dans le cadre du volet de la conférence consacré au capital social.

### **III. État actualisé des activités de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq et de l'équipe de pays des Nations Unies**

#### **A. Activités politiques**

35. Pendant la période considérée, mon Représentant spécial a poursuivi ses échanges avec des représentants du Gouvernement, des parlementaires, des représentants des partis politiques, des groupes de femmes, la société civile, et des chefs religieux et communautaires, et félicité le Gouvernement et le peuple iraqiens pour leur victoire sur l'EIL. Il a réaffirmé l'appui sans faille accordé au Gouvernement iraquien par la Mission, qui mène ses activités conformément à la Constitution et à la législation. Afin d'asseoir cette victoire et d'instaurer une paix durable, en particulier en vue des prochaines élections, il a souligné qu'il convenait de prendre toutes les mesures nécessaires pour que les personnes déplacées puissent rentrer chez elles en toute sécurité, de leur plein gré et dans la dignité, en assurant la fourniture de services essentiels et un niveau minimal de sécurité et en accélérant la reconstruction des zones touchées. Il a pressé le Gouvernement de procéder rapidement à des réformes juridiques afin que des enquêtes soient engagées sans délai sur toutes les infractions commises pendant le conflit et que les auteurs de ces infractions soient traduits en justice. Il a réaffirmé que la Mission soutenait la réforme engagée par le Gouvernement et l'action que celui-ci menait contre la corruption.

36. Le 20 novembre, la Cour suprême a rendu une décision par laquelle elle a déclaré le référendum kurde anticonstitutionnel et en a annulé les résultats. Cette décision a joué un rôle essentiel dans l'instauration des conditions propices à la résolution pacifique, par des moyens conformes à la Constitution, de la crise entre Bagdad et Erbil, car les deux parties ont déclaré publiquement qu'elles s'y conformeraient. Mon Représentant spécial a poursuivi son dialogue avec les principales parties prenantes à Bagdad, Erbil, Souleïmaniyé et Kirkouk, et pressé les deux parties d'engager sans plus attendre, sur la base et dans le plein respect de la Constitution, des pourparlers sur tous les points clés en vue de garantir également que le peuple kurde puisse exercer pleinement ses droits constitutionnels.

37. Les élections aux conseils provinciaux et au parlement de mai 2018 approchant à grands pas, mon Représentant spécial entretient un dialogue intensif avec les dirigeants politiques, les chefs parlementaires et la Haute Commission électorale indépendante, afin d'insister sur l'importance de tenir des élections ouvertes à tous, participatives, crédibles et sûres, comme prévu et comme l'exige la Constitution. Il a également souligné que toutes les mesures nécessaires devaient être prises pour garantir l'instauration de conditions permettant aux personnes déplacées de rentrer chez elles en toute sécurité, de leur plein gré et dans la dignité, afin que ces personnes puissent être dûment enregistrées et exercer leurs droits civils et politiques. Il a déclaré que si des personnes déplacées étaient dans l'impossibilité de rentrer chez elles, il faudrait faire en sorte qu'elles puissent exercer leurs droits électoraux à l'endroit où elles se trouvent.

38. La Mission a poursuivi ses activités relatives à la réconciliation nationale. Mon Représentant spécial s'est entretenu à plusieurs reprises avec les parties irakiennes et des pays de la région pour appuyer le projet de règlement national en vue de garantir l'unité et la stabilité de l'Iraq à long terme, et a plaidé en faveur d'une plus large participation au processus. Des chefs tribaux et religieux, des universitaires et des représentants des partis politiques et de la société civile des provinces de Diyala et d'Anbar se sont réunis à deux reprises en novembre à Bagdad dans le cadre d'une série de tables rondes consacrées aux perspectives et aux défis associés au projet, en vue de créer un environnement propice à la réconciliation nationale. Une table ronde sur le même thème s'est tenue à Najaf en décembre. Les participants à ces trois manifestations ont mis en évidence les obstacles rencontrés en ce qui concerne l'Initiative de règlement national après la victoire sur l'EIL et formulé des recommandations visant à garantir le succès des efforts de réconciliation en cours au niveau politique et dans la société.

39. Les femmes sont toujours sous-représentées dans les processus de réconciliation au niveau national. Mon Représentant spécial, lors de ses discussions avec les principaux dirigeants politiques, continue de promouvoir la participation effective et la représentation des femmes dans les activités de réconciliation et les discussions à tous les niveaux. Dans le cadre de la journée portes ouvertes sur la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité, la Mission et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) ont organisé des forums de la société civile et des réunions consultatives avec des femmes dirigeantes à Karbala et Bassora, pour leur donner la possibilité de cerner les obstacles qui les empêchent de participer de façon concrète et effective aux processus politiques et électoraux, et d'élaborer une stratégie visant à promouvoir leur inclusion à ces processus.

40. Les 23 et 24 octobre, la Mission a tenu des consultations avec des dirigeants politiques à Bagdad et Erbil. Organisées sous la présidence de mon Représentant spécial, ces consultations visaient à ce que plus de place soit faite aux femmes en politique. Il y a notamment été recommandé de s'appuyer sur les dispositions constitutionnelles pour renforcer la représentation des femmes, de modifier le cadre électoral pour y inclure des dispositions qui encouragent les partis politiques à présenter la candidature de femmes à des fonctions publiques électives, et d'éliminer les obstacles que rencontrent les femmes pendant le processus électoral. La Mission et ONU-Femmes ont mené des activités de renforcement des capacités pour 60 femmes de neuf conseils de province, de district et de sous-district du sud du pays, afin d'améliorer leurs stratégies de négociation et de leur permettre de créer des lieux de diffusion des connaissances dans leur collectivité.

41. Mon Représentant spécial continue de faciliter la tenue régulière de réunions entre les femmes dirigeantes et les dirigeants politiques afin qu'ils débattent des

difficultés rencontrées et génèrent la volonté politique nécessaire pour que les femmes puissent participer de façon concrète et sur un pied d'égalité avec les hommes aux processus politiques et électoraux et aux efforts de réconciliation. Le 4 décembre, pendant les 16 journées de mobilisation contre la violence sexiste, mon Représentant spécial a demandé que les femmes jouent un plus grand rôle dans les institutions publiques, les partis politiques et la vie économique et sociale, et que leurs droits soient mieux protégés. Il a souligné qu'en étant représentées à des fonctions de direction, les femmes pourraient exercer une plus grande influence sur les travaux des partis politiques, de la Chambre des députés et du Gouvernement. Lors de discussions avec des interlocuteurs clés, il a en outre plaidé pour que les droits des femmes et des filles en Iraq, en matière de mariage notamment, soient pleinement respectés et protégés et puissent être exercés sans entraves. Il a demandé à la Chambre des députés de saisir cette occasion pour mener des consultations plus larges sur le projet de loi sur le statut personnel.

42. Le 29 novembre, mon Représentant spécial a rencontré le grand ayatollah El-Sistani à Najaf. Il a félicité le Gouvernement iraquien pour sa victoire sur l'EIL, soulignant que cette victoire était celle de l'Iraq et du monde tout entier, et que la fatwa du *marja*, qui avait entraîné la création des forces de mobilisation populaire, avait joué un rôle déterminant dans la défaite de l'EIL. Il a en outre salué le fait que le grand ayatollah plaide pour que les personnes déplacées puissent rentrer chez elles rapidement, de leur plein gré et dans la dignité, permettant ainsi qu'un niveau minimal de reconstruction et de prestation de services soit assuré.

43. Une délégation de hauts représentants de la Mission s'est rendue à Souleïmaniyé les 21 et 22 décembre pour témoigner de la profonde préoccupation de la Mission face aux violences qui ont accompagné les récentes manifestations dans la région et obtenir des informations de première main sur la situation. Les représentants ont rencontré des dirigeants de tous horizons politiques et sociaux, notamment le Vice-Premier Ministre du Gouvernement de la Région du Kurdistan, Qubad Talabani, le Gouverneur de Souleïmaniyé, Haval Abubakir, des représentants de partis politiques et des militants de la société civile.

## **B. Assistance électorale**

44. À la demande de la Chambre des députés et de la Haute Commission électorale indépendante, ma Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques a autorisé le déploiement d'une mission d'évaluation des besoins en assistance électorale en Iraq du 21 au 30 novembre. Les membres de la mission se sont entretenus avec un grand nombre d'interlocuteurs iraqiens, notamment des fonctionnaires nationaux, des magistrats, des représentants d'organisations de la société civile, des défenseurs des droits des femmes et des médias, ainsi que des représentants du corps diplomatique, de la Mission et de l'équipe de pays des Nations Unies. Ils ont également visité des camps de déplacés, assisté à une présentation de la nouvelle technologie mise en place par la Haute Commission pour les élections, et se sont rendus à Erbil. La mission a présenté aux parties prenantes iraqiennes son premier rapport, qui expose les besoins en assistance électorale et les domaines d'action prioritaires dans lesquels l'ONU devrait apporter son appui, et y met actuellement la dernière main.

45. Dans sa lettre du 22 novembre à la Chambre des députés, la Haute Commission a insisté, entre autres, sur la nécessité de terminer la modification des lois électorales le 20 décembre au plus tard, déclarant qu'elle appliquerait sinon les normes et procédures opérationnelles en vigueur. Le 2 décembre, lors d'une session extraordinaire convoquée par son président, la Chambre des députés a achevé la deuxième lecture du premier projet de modification de la loi relative à l'élection des

députés (loi n° 45 de 2013). Le Comité juridique a ensuite été chargé d'intégrer les modifications de façon à ce que le texte puisse être soumis pour adoption au plus tard le 20 décembre. La question reste en suspens car la Chambre des députés ne reprend ses travaux que début janvier 2018. Le Président de la Chambre a également annoncé que des représentants de Kirkouk tenaient des réunions au sujet des modifications de la loi sur les élections aux conseils de province et de district (loi n° 36 de 2008) qui concernaient Kirkouk.

46. Le Conseil des ministres ayant décidé d'organiser les élections à la Chambre des députés le 12 mai 2018, la Haute Commission s'est occupée d'effectuer les préparatifs nécessaires. Selon sa base de données, plus de 24 millions d'Iraqiens sont admis à voter. La Haute Commission distribue actuellement de nouvelles cartes d'électeur à plus de 11 millions de votants, dont 5,7 millions de femmes. Au 17 décembre, elle avait autorisé 134 partis politiques à se présenter aux élections. Elle avait par ailleurs prolongé le délai d'inscription des partis politiques et des coalitions politiques jusqu'au 25 décembre 2017 et au 7 janvier 2018 respectivement. La Mission a continué de collaborer avec le Conseil des commissaires récemment nommé dans plusieurs domaines jugés déterminants pour la tenue des élections, notamment en ce qui concerne la technologie de gestion des votes qui vient d'être lancée et les moyens et mécanismes devant permettre aux personnes déplacées de prendre part aux scrutins.

47. La Haute Commission électorale indépendante du Kurdistan a interrompu les préparatifs en vue des élections à la présidence et au Parlement de la Région après que le parlement régional eut décidé de les repousser de huit mois. Elle a émis une déclaration par laquelle elle pressait les autorités régionales de définir un calendrier électoral afin que les préparatifs nécessaires puissent être effectués, notamment la mise à jour du registre des électeurs.

### **C. Faits nouveaux et activités dans le domaine des droits de l'homme**

48. Le conflit armé, le terrorisme et les actes de violence ont continué de faire un grand nombre de morts et de blessés parmi la population civile. Entre le 22 novembre et le 16 décembre, au moins 68 civils (hommes, femmes et enfants) ont été tués et au moins 167 ont été blessés, ce qui porte à au moins 85 147 (29 972 morts et 55 175 blessés) le nombre total de victimes civiles en Iraq depuis janvier 2014.

49. La Mission a continué de préconiser que les auteurs de violations des droits de l'homme et d'atteintes à ces droits commises pendant le conflit armé en cours soient tenus de répondre de leurs actes, en particulier lorsqu'il s'agit de crimes internationaux pouvant constituer des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité, voire un génocide. À l'issue d'un processus mené par l'Iraq avec l'appui de la Mission, celle-ci a soumis aux institutions iraqiennes et à d'autres acteurs un projet de loi portant création d'un tribunal spécial chargé de juger les crimes internationaux. La Mission a également continué de plaider pour des réformes juridiques et s'est employée à renforcer la capacité des autorités judiciaires de donner la suite qu'il convient aux crimes internationaux. En outre, elle s'est attachée à faire en sorte que les fosses communes soient protégées, de façon à ce que les éléments de preuve puissent être préservés et recueillis.

50. Alors qu'il perdait du terrain, l'EIIL a intensifié ses attaques contre les civils et ses actions de type guérilla, faisant des victimes civiles. Le 4 décembre, cinq civils ont été tués dans le district de Haouïja, dans la province de Kirkouk. Le 5 décembre, dans le même district, des hommes armés appartenant à l'EIIL ont enlevé quatre civils. Des attaques à l'explosif, soit revendiquées, soit apparemment commises par l'EIIL, se sont également produites dans d'autres provinces. Le 21 novembre, dans la

ville de Touz Khourmato (province de Salaheddine), l'explosion d'un véhicule chargé d'explosifs dans un marché très fréquenté a fait 24 morts et 60 blessés parmi les civils, dont des femmes et des enfants. Le 27 novembre, une attaque menée par des hommes armés portant des gilets explosifs, qui aurait été revendiquée par l'EIIL, a fait au moins 11 morts et 25 blessés civils. Des restes explosifs qui auraient été abandonnés par l'EIIL ont également fait des victimes civiles. Le 29 novembre, un engin explosif improvisé a explosé dans une maison du sous-district de Badouch, dans la province de Ninive, blessant grièvement trois enfants. En outre, selon certaines informations, au 1<sup>er</sup> décembre, 1 507 femmes et filles yézidiées étaient retenues en captivité par l'EIIL.

51. Des charniers continuent d'être mis au jour dans les zones qui étaient auparavant sous le contrôle de l'EIIL. Le 28 novembre, la police a découvert un charnier dans la ville de Hit, dans la province d'Anbar, qui contenait les dépouilles d'au moins 12 civils et membres de la police tués par l'EIIL. Le 30 novembre, un charnier a été découvert dans le district de Sinjar, dans la province de Ninive. Il contiendrait les dépouilles de 25 yézidis tués par le groupe en juin 2014. La Mission a recensé la découverte de 108 charniers liés à l'EIIL en Iraq depuis juin 2014.

52. Les civils ont continué d'être pris pour cibles par des hommes armés non identifiés dans le district de Mossoul, dans la province de Ninive. Le 28 novembre, dans l'est du district, des hommes armés non identifiés ont pris un commerce d'assaut et abattu son propriétaire. Le même jour, dans l'ouest du district, un groupe d'hommes armés non identifiés ont attaqué une veuve à son domicile, l'ont tuée et ont volé son argent. On ne connaît ni l'identité des auteurs de ces meurtres ni leurs mobiles.

53. Les attaques contre les familles de membres supposés de l'EIIL se sont poursuivies, avec pour objectif déclaré de les faire partir d'où elles sont ou de les empêcher de rentrer chez elles. Le 13 octobre, les forces de sécurité iraqiennes auraient ordonné aux familles de membres supposés de l'EIIL de quitter la ville de Hit dans les 72 heures. Par la suite, entre le 26 octobre et le 4 novembre, sept maisons ont été attaquées par des personnes non identifiées. Un nombre inconnu d'autres familles dont la maison avait été marquée d'un signe ont quitté la ville de Hit. Entre le 8 et le 20 novembre, dans trois villages de l'ouest du district de Charqat (province de Salaheddine), des personnes non identifiées ont fait exploser à l'aide d'engins explosifs improvisés au moins 20 maisons appartenant à des familles de membres supposés de l'EIIL.

54. Pendant la période considérée, l'Équipe spéciale pour la question du sort des enfants en temps de conflit armé, coprésidée par la Mission et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, a été informée de 24 cas de violations commises contre des enfants (touchant 59 enfants). Vingt de ces cas (touchant 56 enfants), survenus principalement dans les provinces de Ninive et Salaheddine, ont pu être confirmés. Dix d'entre eux étaient des cas de meurtre et de mutilation, ayant causé la mort de 14 enfants et la mutilation de 12 enfants. Il a également été confirmé que 30 garçons avaient été recrutés pour combattre. Cinq cas d'attaques contre des écoles et quatre cas d'utilisation d'écoles à des fins militaires ont été confirmés. La situation des enfants en Iraq demeure très préoccupante. La Mission continue de réfléchir avec le Gouvernement à la création d'un comité interministériel sur les violations graves des droits de l'enfant, et à la fourniture d'un appui à la réintégration des enfants auparavant associés à l'EIIL.

55. Des bombardements se sont produits à Touz Khourmato le 9 décembre, notamment dans les quartiers d'Aksu, de Jamila et de Jamhuri, provoquant la mort d'un enfant et faisant 12 blessés parmi les civils, dont deux femmes. Le 12 décembre, des bombardements ont fait des victimes parmi les forces de mobilisation populaire à proximité du quartier général de la police de la ville. Les auteurs de ces

bombardements n'ont pas été identifiés. La Mission a enquêté, y compris sur le terrain, sur des allégations d'atteintes aux droits de l'homme commises dans la ville. Elle a constaté qu'une centaine de commerces avaient été incendiés ou endommagés dans la principale rue marchande de Jamhuri. Des dommages ont très probablement été causés dans des zones où la Mission n'a pas pu se rendre. Cette dernière a demandé aux autorités irakiennes de prendre toutes les dispositions nécessaires pour protéger les civils à Touz Khourmato, faciliter le retour volontaire, en toute sécurité et dans la dignité des personnes déplacées, et traduire en justice les responsables des infractions commises depuis la mi-octobre.

56. On continue d'observer des obstacles à la collecte, à l'analyse et à la diffusion d'informations sur les violences sexuelles liées au conflit en tant que catégorie particulière de violations des droits de l'homme. Le Groupe de travail sur les arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information créé en août 2017 s'attache en particulier à faire en sorte que les informations soient recueillies, analysées et communiquées conformément à la note d'orientation provisoire sur la mise en œuvre de la résolution 1960 (2010) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité. Les risques associés à la dénonciation des infractions restent une source de préoccupation pour certaines victimes et leur famille, ainsi que pour ceux qui travaillent sur ces questions.

57. L'élaboration d'un plan d'action sur la mise en œuvre du communiqué conjoint signé par l'Iraq et l'ONU sur la prévention et l'action en matière de violences sexuelles liées aux conflits continue de progresser. Bien que ces progrès soient encourageants, il convient de déterminer dans quelle mesure le plan d'action national sur la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité a été mis en œuvre et quels ont été les obstacles rencontrés, afin de s'appuyer sur ces informations pour gérer les difficultés qui pourraient survenir dans la mise en œuvre du projet de plan d'action sur le communiqué conjoint. De plus, le Gouvernement et ses partenaires ont souligné qu'il importait de tenir compte, lors de l'élaboration du plan, du fait que les victimes de violences sexuelles ne formaient pas un groupe homogène mais provenaient de différentes communautés religieuses et ethniques du pays, notamment les yézidis, les Turkmènes chiïtes, les chrétiens et les sunnites. Les activités menées dans le cadre de la mise en œuvre du plan devront donc être adaptées aux besoins de ces groupes, tout en veillant à prendre en considération les besoins particuliers de chacun, homme, femme, fille ou garçon.

#### **D. Aide humanitaire, stabilisation et développement**

58. Bien que les grandes opérations militaires contre l'EIL soient terminées, la crise humanitaire se poursuit, menaçant des millions de civils irakiens. Au terme des opérations de combat, 2,9 millions des quelque 6 millions d'Irakiens déplacés depuis l'apparition de l'EIL ne sont toujours pas rentrés chez eux. Les partenaires humanitaires continuent de venir en aide aux déplacés d'environ 86 camps, parmi lesquels 19 se trouvent près de Mossoul. Au cours des dernières opérations militaires menées contre l'EIL dans l'ouest de la province d'Anbar, 16 500 personnes ont dû aller se réfugier dans des camps situés dans les provinces d'Anbar, de Salaheddine et de Ninive. Le Ministère des émigrés et des déplacés et les partenaires humanitaires ont fourni des vivres, des sets d'articles d'urgence, des services de santé dispensés par des unités mobiles et d'autres formes d'assistance à plus de 30 000 personnes, y compris dans la ville de Raoua (province d'Anbar), récemment reprise à l'EIL.

59. Les redéploiements militaires dans les zones contestées ont compromis l'accès humanitaire. Plusieurs postes de contrôle et points de passage sont interdits depuis plusieurs mois aux partenaires humanitaires, qui ont donc des difficultés à prêter

assistance à plus de 550 000 civils dans le nord des provinces de Ninive et de Kirkouk. Des pièges installés dans les maisons continuent de faire des morts parmi les civils qui rentrent chez eux. En conséquence, le Service de la lutte antimines met l'accent sur la sensibilisation aux risques et accélère les opérations de levé et d'élimination des engins explosifs improvisés dans les zones récemment libérées, notamment dans les villes de Haouïja et de Riyad, qui sont fortement polluées par les mines.

60. Début novembre, le Gouvernement a annoncé son intention d'aider 2,5 millions d'Iraqiens à rentrer chez eux avant les élections du mois de mai. À la suite de cette annonce, 23 000 personnes ont subi des expulsions arbitraires dans les provinces d'Anbar et de Salaheddine. Face à l'insistance de ma Représentante spéciale adjointe (Coordonnatrice résidente et Coordonnatrice de l'action humanitaire), le Cabinet du Premier Ministre a réaffirmé l'engagement du Gouvernement en faveur des retours volontaires, sans danger et dans la dignité, et ordonné aux autorités locales de mettre un terme aux expulsions. La conclusion d'un accord de réconciliation dans la province de Kirkouk, signé par des représentants officiels, des membres de la communauté et des chefs religieux le 25 novembre 2017 et visant à protéger les personnes qui rentrent chez elles après avoir été affiliées à l'EIIL, devrait favoriser les retours.

61. Pendant la période considérée, le mécanisme de financement pour la stabilisation immédiate du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a continué de contribuer à la réparation d'infrastructures publiques, d'allouer des aides financières aux petites entreprises et aux ménages ayant à leur tête une femme, de renforcer les capacités des autorités locales et de fournir des emplois à court terme au moyen de programmes de travaux publics dans les zones directement touchées par le conflit avec l'EIIL. Dans le cadre de 1 500 projets, en cours ou terminés, menés dans 23 villes et districts libérés dans les provinces d'Anbar, de Ninive, de Salaheddine, de Diyala et de Kirkouk, des dizaines de milliers de personnes ont été engagées pour enlever les débris, nettoyer les rues, embellir les quartiers et réparer les bâtiments publics. Près de 550 projets sont en cours à Mossoul. En collaboration avec le PNUD, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains, le Service de la lutte antimines a commencé les travaux de déblaiement dans la vieille ville et continue de déblayer l'hôpital Chifa, dans l'ouest de Mossoul, dont l'EIIL avait fait son quartier général régional. Les équipes ont éliminé plus de 2 000 engins explosifs, ce qui a permis au Ministère de la santé de transférer du matériel médical essentiel vers un hôpital opérationnel dans l'est de Mossoul. Le mécanisme de financement mène en outre en priorité 164 projets dans 10 villes chrétiennes des plaines de la province de Ninive. Le 22 novembre, ma Représentante spéciale adjointe (Coordonnatrice résidente et Coordonnatrice de l'action humanitaire) a inauguré l'hôpital universitaire de Tikrit, un projet de stabilisation capital dont bénéficieront plus de 250 000 personnes dans la province de Salaheddine.

62. Le PNUD a continué d'aider le Bureau du Conseiller à la sécurité nationale à concevoir et à mettre en œuvre le programme de réforme du secteur de la sécurité approuvé par le Premier Ministre et le Conseil national de sécurité en juillet 2017. Ce programme porte essentiellement sur sept domaines : la défense et la sécurité nationale, le renseignement, la protection des infrastructures nationales critiques, la gouvernance démocratique et le contrôle, le dispositif national de sécurité, la justice pénale et l'application de la loi, y compris la police civile et locale, et la législation nationale relative à la sécurité. Des tâches prioritaires et des plans de travail ont été définis dans chacun de ces sept domaines, et devaient être soumis au Conseiller à la sécurité nationale pour examen fin décembre. En parallèle, le PNUD appuie l'élaboration d'un cadre de suivi et d'évaluation pour chacun des sept domaines, afin d'aider le Gouvernement à suivre la mise en œuvre des réformes.

## E. Sécurité et questions opérationnelles

63. Les organismes des Nations Unies présents en Iraq continuent de mettre en œuvre des programmes et des activités dans des conditions de sécurité complexes et instables. En dépit de problèmes de sécurité considérables, l'ONU et ses partenaires continuent de mener des activités d'aide humanitaire et de développement sur la base du concept d'importance des programmes et en étroite coordination avec le Gouvernement.

64. Les travaux de construction et de rénovation du complexe intégré de l'ONU à Bagdad se poursuivent. Soixante-dix-neuf nouveaux logements résistants aux explosions et respectueux de l'environnement ont été construits et les travaux de rénovation des infrastructures, des bureaux et d'autres installations sont en cours. Au vu des restrictions imposées sur les vols internationaux à l'aéroport d'Erbil, la Mission a augmenté, en urgence, la fréquence et le nombre de ses propres vols desservant cet aéroport afin de permettre au personnel des Nations Unies basé dans le nord de l'Iraq d'entrer dans le pays et d'en sortir en passant par l'aéroport international de Bagdad. Dans le cadre de ses initiatives écologiques, la Mission a étendu son projet de ferme solaire et d'installation de systèmes solaires hybrides pour ses sites informatiques.

## IV. Observations

65. Je félicite le peuple et le Gouvernement irakiens pour leur victoire sur l'EIIL et espère que tous les Irakiens pourront vivre dans la paix, la dignité et la prospérité et que leurs droits fondamentaux seront respectés et protégés. La défaite militaire de l'EIIL ouvre une nouvelle phase pour l'Iraq. Le Gouvernement peut compter sur l'appui sans réserve de l'Organisation des Nations Unies dans la mise en œuvre de son programme de réforme, notamment de son action contre la corruption. Le Gouvernement doit veiller à ce que la défaite militaire de l'EIIL soit l'occasion de faire triompher le principe de responsabilité et de mettre fin à l'impunité.

66. J'engage vivement le Gouvernement à redoubler d'efforts pour créer sans tarder les conditions nécessaires au retour librement consenti, en toute sécurité et dans la dignité des personnes déplacées.

67. Cela étant, le terrorisme continue de représenter une menace. Je réaffirme qu'il importe que les autorités irakiennes prennent continuellement des mesures pour protéger la vie des civils et leurs biens. Les racines du terrorisme resteront intactes tant que l'idéologie prônant la haine et l'exclusion ne sera pas vaincue. Je demande instamment aux autorités de faire tout le nécessaire pour poursuivre la lutte contre cette idéologie, notamment en la privant de ses sources de financement et en renforçant un contre-discours qui promeuve la tolérance et la coexistence. Il est absolument capital que les autorités protègent tous les citoyens, en particulier les jeunes, de l'influence que peuvent exercer sur eux l'EIIL et d'autres courants idéologiques extrémistes et violents, et qu'elles les empêchent de rejoindre des organisations terroristes.

68. Je réaffirme qu'il importe de continuer à faire progresser la stratégie de réforme du secteur de la sécurité. Toutes les forces de sécurité devraient être placées sous le contrôle du Gouvernement. À défaut, l'Iraq de l'après-EIIL pourrait faire face à un regain d'instabilité, en particulier dans les territoires libérés et les zones contestées. L'Organisation des Nations Unies se tient prête à apporter son appui à cette fin.

69. En vue de promouvoir la stabilité en Iraq, j'invite les pays de la région à collaborer avec le Gouvernement, sur la base d'intérêts mutuels, et à œuvrer à

l'approfondissement des relations politiques et économiques pour favoriser l'emploi et la réalisation d'un programme de développement global. Au lendemain de sa victoire sur l'EIIL, le pays doit maintenant se concentrer sur la reconstruction.

70. Je demande instamment à la communauté internationale de continuer à se montrer généreuse dans l'assistance qu'elle prête à l'Iraq, notamment à la prochaine conférence internationale sur la reconstruction de l'Iraq, qui doit se tenir au Koweït en février. Après cette victoire historique sur l'EIIL, outre l'appui à la reconstruction et à la relance économique, il sera essentiel d'apporter une assistance continue dans les domaines de l'action humanitaire, de la stabilisation, de l'atténuation des risques liés aux explosifs et du développement pour répondre à certains problèmes profonds qui ont contribué à la montée en puissance de l'EIIL dans le pays. Ces problèmes devront être réglés afin de consolider les gains militaires, de réduire la menace d'insurrection et d'offrir au peuple iraquien les conditions d'une stabilité et d'une sécurité durables.

71. Pour ce qui est des relations entre Bagdad et Erbil, je prends note de la décision rendue par la Cour suprême le 20 novembre et invite le Gouvernement fédéral et le Gouvernement de la Région du Kurdistan à engager un dialogue sans plus tarder afin de régler toutes les questions en suspens dans le respect de la Constitution. Dans le même temps, je rappelle que toutes les parties concernées doivent éviter la confrontation, l'emploi de la force ou la menace de son emploi, et les déclarations provocatrices. Seul un dialogue véritable peut permettre de trouver des solutions durables. L'Organisation reste prête à faciliter un tel dialogue si le Gouvernement fédéral et le Gouvernement de la Région du Kurdistan lui en font la demande.

72. Le Conseil des ministres a fixé la date des élections au 12 mai 2018, conformément aux délais prescrits par la Constitution et la loi. Il est crucial de n'épargner aucun effort pour que les élections se déroulent dans de bonnes conditions, soient crédibles et ouvertes à tous et que le vote de tous les Iraquiens, femmes et hommes, issus de toutes les provinces du pays, soit dûment pris en compte. Je me félicite de l'engagement pris par le Conseil des ministres de garantir les conditions de sécurité nécessaires à la tenue des élections et au retour des personnes déplacées dans leurs lieux d'origine. J'invite instamment la Chambre des députés à se prononcer dans les meilleurs délais sur les propositions de modification du droit électoral afin que les élections soient organisées selon un cadre juridique adéquat.

73. Sous la direction du nouveau Conseil des commissaires, la Haute Commission électorale indépendante doit veiller à ce que les élections se tiennent dans les délais prévus. Les nouvelles modalités techniques en cours d'adoption imposeront à la Commission de donner la priorité à des mesures qui garantissent l'intégrité des élections et d'intensifier ses campagnes d'information à l'intention des parties prenantes aux élections et du public. J'exhorte la communauté internationale à proposer d'apporter un appui supplémentaire, en coordination avec la MANUI, en particulier dans les domaines de programmation, en vue de renforcer le caractère inclusif, la transparence et la crédibilité des élections.

74. J'invite instamment l'Iraq à réexaminer le projet de loi portant modification de la loi sur le statut personnel qui transformerait radicalement les dispositions juridiques régissant le mariage. Il est très préoccupant que les changements proposés ne contiennent aucune disposition sur l'âge minimum du consentement au mariage et ne s'appliquent pas à toutes les composantes de la société. J'exhorte les dirigeants politiques à défendre et à protéger la place politique, économique, sociale et juridique des femmes afin de prévenir les obstacles entravant leur participation à la vie politique, conformément à la Constitution, qui garantit le droit à la non-discrimination et l'égalité de tous.

75. Le conflit armé, le terrorisme et les actes de violence continuent de faire payer un lourd tribut aux civils. Par ses attaques à l'engin explosif, l'EIL fait toujours des victimes en masse parmi la population civile. Je demande au Gouvernement de veiller à ce que la protection des civils reste une priorité. Maintenant que l'EIL a perdu le contrôle de la quasi-totalité du territoire qu'il a un jour occupé, des charniers ont été découverts. J'engage instamment le Gouvernement à faire en sorte que les auteurs des crimes commis par l'EIL aient à répondre de leurs actes et soient traduits en justice. À cet égard, je recommande vivement aux autorités irakiennes d'examiner un avant-projet de loi sur la création d'un tribunal spécialisé chargé de juger les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et le génocide. Je demande au Gouvernement de mener sans délai des enquêtes impartiales sur les attaques dirigées contre la population civile qui ont été signalées dans le district de Mossoul et sur celles visant les familles dont des membres seraient affiliés ou appartiendraient à l'EIL, ainsi que sur les informations faisant état de la destruction de biens à Touz Khourmato.

76. Je remercie le Gouvernement d'avoir collaboré de manière constructive concernant la mise en place d'un comité interministériel sur les violations graves des droits de l'enfant et reste convaincu que sa création sera prochainement entérinée.

77. Enfin, je voudrais exprimer mes sincères remerciements à mon Représentant spécial, Ján Kubiš, et au personnel de l'Organisation des Nations Unies en Iraq pour les efforts courageux qu'ils déploient sans relâche, dans des circonstances très ardues, en vue de l'application du mandat de l'Organisation en Iraq.